

Image not found or type unknown



Dépression nerveuse" post accident"

Par **passiou**, le **02/02/2009** à **13:09**

Il y a trois semaines mon mari a eu un accident de trajet en se rendant à son lieu de travail, traumatisme du rachis cervical, et hospitalisation 2 jours. Il est depuis en arrêt, et le fait de se voir dans cet état lui a fait péter les plombs et son état est très dépressif, je ne le reconnais plus! Ma question est celle-ci. Sa dépression nerveuse sera-t-elle toujours prise en charge comme accident de travail, sachant qu'il n'a jamais eu de problèmes de ce type. rnMerci pour vos réponses